

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 26 février 2018 à l'espace Keraudy à Plougonvelin à 20h30

1. INTRODUCTION ET APPEL :

Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel :

NOMS	PRENOMS		PRESENT / ABS	PROCURATION
GOUREC	Bernard	Maire	Présent	
AUDREN	Bertrand	1er adjoint	Présent	
BELLEC	Hélène	2e adjoint	Présent	
CORRE	Stéphane	3e adjoint	Présent	
CALVEZ	Christine	4e adjoint	Présent	
KUHN	Audrey	5e adjoint	Présent	
PRUNIER	Patrick	6e adjoint	Présent	
DUROSE	Pierre		Présent	
LEPOITTEVIN	Myriam		Présent	
LE GOFF	Maryline		Présent	
BILLY	Dominique		ABS	Bernard Gouérec
BIZIEN	Pierre		ABS	Bertrand Audren
MARTIN	Céline		Présent	
PLACET	Jean René		Présent	
APPRIOU	Michèle		ABS	Myriam Le Poitevin
POCHIC	Gildas		Présent	
FLOURY	Françoise		ABS	Christine Calvez
RAGUENES	Alain		Présent	
SALIOU	Séverine		Présent	
GUEGUEN	David		Présent	
BACOR	Israël		Présent	
ELLEGOET	Simone		Présent	
QUERE	Raymond		Présent	
BERTHELOT	Monique		ABS	Simone Ellegoet
DESHORS	Annick		Présent	
LE BORGNE	Jean Yves		Présent	
QUELEN	Jean-Jacques		Présent	

Monsieur Bernard GOUEREC nome **Monsieur Stéphane CORRE** comme secrétaire de séance.

Monsieur Bernard GOUEREC procède aux votes à mains levées pour le secrétaire de séance.

	POUR	ABSTENTIONS	CONTRE	TOTAUX
Secrétaire de séance M. Stéphane CORRE	27	0	0	27

2. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Les comptes rendu des deux derniers conseils du 18 décembre et du 29 janvier ont été validés à l'unanimité, les conseillers sont invités à signer ces deux documents.

Monsieur le maire expose l'ordre du jour, dont la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération a été préalablement remise à l'ensemble du conseil dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Avis sur l'approbation par le conseil municipal du projet de révision général du PLU de la commune
2. Conventions avec ERDF pour l'implantation de postes de transformation-autorisation de signature des actes notariés
3. Proposition de soutien à Arkéa
4. Déclarations d'intention d'aliéner
5. Questions diverses

Avant d'évoquer le premier sujet concernant le PLU, monsieur le maire remercie l'ensemble du groupe de travail, les intervenants, et Madame Christine CALVEZ, adjointe à l'urbanisme en charge du dossier pour leur investissement et la réalisation de la révision du PLU.

3. Avis sur l'approbation par le conseil communautaire du projet de révision général du PLU de la commune :

Monsieur le maire passe la parole à Madame Christine CALVEZ, adjointe à l'urbanisme, pour la présentation du nouveau P.L.U. :

A son tour Madame Christine CALVEZ remercie le groupe de travail, les intervenants, et le cabinet d'étude.

Madame Christine CALVEZ précise qu'avec l'accord de monsieur Israël BACOR, il a été convenu de présenter uniquement les dernières modifications du PLU suite à l'enquête publique et réunion des PPA.

En synthèse, Madame Christine CALVEZ présente un Power Point avec les plans et les modifications qui sont précisés et expliqués dans la note explicative.

Madame Christine CALVEZ précise qu'il a fallu définir des priorités pour ouverture à la construction et quelques modifications notamment au niveau des lieux suivants :

- ✓ Ty-Fourn
- ✓ Trémeur : accord pour permettre agrandissement de l'Archipel
- ✓ Stade : maintien du zonage pour une réserve foncière
- ✓ Keruzas problème des eaux pluviales donc priorités pour ouvrir à la construction.
- ✓ A l'ouest du Pradigou : Zone N car extension de l'urbanisation contraire à la loi littorale

- ✓ Perzel zone réservée pour éventuellement un aménagement de loisir de type chalet en bois
- ✓ Au Cosquer, légère modification de la zone N
- ✓ Parc de Keruzas nouveau zonage (U) pour 2 parcelles non boisées
- ✓ Bertheaume modification de l'EBC en effet propriétaire a un jugement lui autorisant un passage pour accéder à sa parcelle enclavée jusqu'à maintenant
- ✓ Au niveau du Cosquer : la zone construite maintien en U, suite à une jurisprudence

Monsieur Bertrand AUDREN pose la question :

- ✓ « Par rapport à l'école qu'est-ce qui est prévu ? »

Madame Christine CALVEZ répond qu'un terrain mitoyen est emplacement réservé pour une éventuelle extension.

Madame Hélène BELLEC pose la question :

- ✓ « Par rapport à la zone artisanale qu'est-ce qui est prévu ? »

Madame Christine CALVEZ répond que nous maintenons le périmètre actuel et classement en UI des terrains de l'autre côté de la route pour englober IMER et FOREST

Concernant les O.A.P., Madame Christine CALVEZ indique qu'il existe 24 O.A.P. sur la commune, et précise que certaines zones ont été modifiées suite aux demandes des propriétaires, notamment au niveau des lieux suivants :

- ✓ Kernaet
- ✓ Trémour
- ✓ Gorrequear projet déposé avant approbation du PLU, comme les OAP ne sont pas opposable aux tiers nous avons modifié notamment au niveau de la mixité sociale qui a été transférée sur le projet cœur de bourg pour être conforme au PLH
- ✓ Ty Fourn,
- ✓ Perzel, zone de loisirs
- ✓ Derrière Keraudy, et Zone commerciale agrandissement possible pour du parking
- ✓ Cœur de bourg
- ✓ Monsieur Jean-Jacques QUELEN : intervient pour le groupe de l'opposition qui met des réserves sur un O.A.P. au niveau de Keraudy et sur celle près du stade.

Madame Christine CALVEZ répond que nous maintenons le zonage proposé.

En conclusion Madame Christine CALVEZ précise qu'il s'agit pour les membres du conseil de donner un avis, et que PLU sera approuvé par la C.C.P.I.

Monsieur le maire demande s'il y a des questions.

Etant donné qu'il n'y a pas questions, le conseil a délibéré de la façon suivante :

Considérant que les avis rendus, par les autorités consultées ainsi que les remarques faites lors de l'enquête publique, justifient de quelques adaptations du projet de Plan Local d'Urbanisme, exposés dans la note explicative de synthèse et ses 2 annexes ;

Considérant que ces adaptations du PLU sont issues des résultats de la consultation des autorités et de l'enquête publique ;

Considérant que les modifications à apporter par rapport au projet de PLU arrêté, n'ont pas pour effet de remettre en cause les orientations d'aménagement et partis d'urbanisme retenus et ne bouleversent donc pas l'économie générale du projet de PLU ;

Les **principales adaptations prises en compte par rapport aux remarques des services de l'Etat, des Personnes Publiques Associées et de l'Autorité environnementale** sont les suivantes :

- Meilleure prise en compte de la production de logements locatifs sociaux et de logement en accession à coût abordable ;

- Programmation plus poussée de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser avec la mise en place d'un échancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation à travers les OAP ;
- Adaptation des périmètres de centralité/diversité commerciale en incluant la zone commerciale périphérique (supermarché) de Kervezennoc et excluant les zones d'équipements du Trez Hir.

Les **principales adaptations prises en compte par rapport aux observations du public et au rapport du commissaire enquêteur** sont les suivantes :

- Meilleure prise en compte de la production de logements locatifs sociaux et de logement en accession à coût abordable ;
- Programmation plus poussée de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser avec la mise en place d'un échancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation à travers les OAP ;
- Adaptation des périmètres de centralité/diversité commerciale en incluant la zone commerciale périphérique (supermarché) de Kervezennoc et excluant les zones d'équipements du Trez Hir.

Le Conseil Municipal :

- Prend acte des modifications devant être apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme de Plougonvelin arrêté pour tenir compte de tout ou parties des avis des autorités consultées et des remarques émises lors de l'enquête publique.
- Donne un avis favorable à l'approbation, par le Conseil de Communauté, de la révision générale du PLU de Plougonvelin telle que présentée.
- Dire que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise.

- ✓ Pour : 21
- ✓ Abstention : 6 (groupe PPT)
- ✓ Contre : 0

4. Conventions avec ERDF pour l'implantation de postes de transformation – autorisation de signature des actes notariés :

Présentation de la note de synthèse par monsieur le maire.

Des conventions ont été signées sous seing privé entre ERDF et la commune afin de leur permettre d'installer un poste de transformation de courant électrique sur les parcelles communales suivantes :

- ZM 61 à Trémour
- ZM 41 à Keryunan
- ZL 31, 40 et 42 à Poulherbet
- ZO 59 à Keriell
- ZN 14 et 123 à Kerveur

Aujourd'hui, ERDF souhaite publier ces conventions au service de la publicité foncière afin que tout acquéreur, locataire ou ayant-droit du propriétaire soit averti de l'existence de cette convention qu'il sera tenu de respecter. Cette publication était prévue dans la convention signée.

A cette fin, sur la demande et aux frais d'ERDF, il convient d'établir un acte notarié portant sur chacune de ces conventions.

Question de M. Raymond QUERE :

« Enedis ou ERDF ? Le libellé du contrat peut poser problème, car depuis mai 2016 c'est Enedis »

M. Le maire précise que le contrat est stipulé avec ERDF

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres questions, le conseil a délibéré, dont voici les résultats du vote :

Le conseil municipal autorise la signature des actes authentiques, aux frais d'ERDF, qui seront passés en l'étude de la SCP PERRAUT-PIRIOUX, notaires à Rennes.

- ✓ Pour : 27
- ✓ Abstention : 0
- ✓ Contre : 0
- ✓ Avis neutre : 0

5. Proposition de soutien à Arkéa:

Monsieur le maire fait lecture du courrier d'Arkéa qu'il a reçu en mairie, et expose la note explicative de synthèse.

Monsieur le maire demande s'il y a des questions.

Il y a eu plusieurs remarques et un débat sur le sujet, notamment de la part de Messieurs LE BORGNE, POCHIC, BACOR et Madame KUHN dont vous trouverez en suivant une synthèse :

Pour Monsieur Jean-Yves LE BORGNE :

« Il s'agit d'un dossier qui émeut beaucoup la région Bretagne. ».

« M. LE BORGNE est perplexe, car cela met deux Bretons en face M. DENIS proche de Jacques CHIRAC et M. TERRY. ».

« Quelles sont les motivations d'Arkéa de quitter le groupe Crédit Mutuel, je me pose des questions, et j'ai du mal à me faire un avis ? ».

« L'avis de l'état et surtout de Bercy se pose la question de validité et la fiabilité d'une banque autonome comme Arkéa, avec des conséquences importantes financières pour les entreprises et les particuliers qui peuvent poser des problèmes, et enfin le personnel semble également être perplexe et cela n'est pas unanime du personnel d'Arkéa. »

« Je n'ai pas assez d'éléments pour approuver ou désapprouver cette proposition, donc je m'abstiendrais »

« J'ai lu dans la PQR des articles, de gens qui semblaient être inquiets. Ce qui est bizarre, on parle de l'Europe et certain revienne en arrière ».

Pour Monsieur Gildas POCHIC :

Monsieur Gildas POCHIC, travaille dans une filiale du groupe Arkéa et il explique ce qui se passe en interne de ce groupe :

« Je constate que le CIC et CM Est France ne souhaitent pas qu'Arkea prendre une majorité au niveau national ».

« Je suis également surpris par les propos de J.Y. LE BORGNE car en interne, il n'a pas le même ressenti et explique que le groupe est solide ».

« Il ne faut pas avoir peur et aller de l'avant et ne pas regarder dans le rétro »

« Ce serait une erreur de ne pas soutenir Arkéa dans sa demande d'indépendance »

« Il y a un lobbying qui fait pression sur l'état par le CIC-CM ce qui est proposé ici c'est de dire à l'état la possibilité de la création de la banque ARKEA.

Pour Madame Audrey KUHN :

Madame Audrey KUHN qui est une ex-salariée du groupe Arkéa et CM Centre explique qu'Arkéa a toujours eu un fonctionnement à part.

« Il ne devrait donc pas y avoir d'incidence au niveau des salariés. »

Pour Monsieur Israël BACOR :

« C'est compliqué en France d'opposer l'Est à l'Ouest, le Sud et le Nord »

« C'est un dossier complexe, même pour les experts »

« J'aurai souhaité avoir l'intervention d'un cadre d'Arkéa pour venir expliquer les enjeux et il y a un blocage au niveau de l'état et de l'Europe »

« Quand on est gros, on ne meurt pas, par contre quand on est petit le risque est plus élevé. »

« C'est tellement compliqué d'avoir une opinion sur le dossier, le conseil municipal n'est pas représentatif, donc je m'abstiendrai »

« Pour m'a part je m'abstiendrais car je n'ai pas assez d'éléments pour me positionner »

En conclusion sur le sujet Arkéa, Monsieur Bernard GOUEREC indique que le siège de Kerhuon serait amené à disparaître et propose de passer à la délibération :

- ✓ Pour : 22
- ✓ Abstention : 4 (Quelen-Deshors-Gueguen-Le Borgne)
- ✓ Contre : 0
- ✓ Ne prend pas part au vote : 1 (Bacor)

6. Déclaration d'intention d'aliéner, D.I.A. :

La commune est saisie de la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) pour le terrain suivant :

Parcelle : D 1171
Surface : 500m²
Lieu-dit : 83 bis rue de Bertheaume
Prix de vente : 410 000.00€

Le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas préempter.

7. Informations diverses :

Monsieur Bernard GOUEREC intervient pour présenter Monsieur Nicolas TEXIER, policier municipal de la commune.

Monsieur Le Maire précise que pour le moment Nicolas est en alternance une semaine sur deux entre la commune et le centre de formation pour sa formation actuelle de policier municipal et lui souhaite tous ses vœux de réussite dans ses fonctions de policier municipal.

Monsieur Nicolas TEXIER est intervenu pour se présenter et explique qu'il occupe ses fonctions sur la commune depuis le mois de juillet 2017.

Il précise que le contenu de sa formation actuelle est intéressante. Cela lui permet de se perfectionner dans différentes compétences comme la sécurité, le secourisme, le juridique, la police route, la police des marchés, police des étrangers...

La formation se termine le 20 avril et précise qu'il est prêt à s'investir pleinement dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur Bernard GOUEREC précise également que Nicolas a une obligation, vis-à-vis de la commune de Plougonvelin de s'engager un minimum de trois ans à la fin de sa formation.

Il n'y a pas eu d'autres informations diverses.

Monsieur le Maire lève la séance et invite le conseil et le public à partager le pot de l'amitié.

Le maire,

Le secrétaire de séance

Les conseillers municipaux